

## **Communiqué de presse du Conseil administratif**

Aux représentant-e-s des médias

**17 octobre 2024**

### **Elargissement de l'A1 entre Nyon et Le Vengeron : le Conseil administratif s'oppose avec fermeté à une autoroute vers le passé**

**Le peuple suisse est appelé à voter sur six projets d'extensions autoroutières, dont l'élargissement de l'A1. Le Conseil administratif est défavorable à ce crédit, notamment parce qu'il péjorerait gravement la qualité de vie des habitant-e-s de la Ville de Genève.**

Les citoyen-ne-s suisses sont appelé-e-s à se prononcer le 24 novembre sur un crédit de près de cinq milliards de francs pour l'extension de six autoroutes, dont l'élargissement de l'A1 entre Nyon et le Vengeron. L'Office fédéral des routes (OFROU) a d'ores et déjà indiqué qu'un tel tronçon amènerait 44'000 voitures supplémentaires par jour sur le territoire genevois. Ce projet conduira en outre à une disparition de zones agricoles et forestières, essentielles à la biodiversité. L'impact en termes de santé publique serait par ailleurs conséquent : outre le bruit dont près d'un million de personnes souffre déjà en Suisse, les nouvelles routes engendrent davantage de pollution atmosphérique, d'allergies, de stress, et de maladies cardiovasculaires.

Les répercussions en cas d'acceptation seraient particulièrement fortes dans une ville aussi dense que Genève, où la mobilité est déjà largement entravée par le trafic automobile de transit. Alors que le Canton vise à réduire de 40% les déplacements en voiture d'ici à 2030 et que la Stratégie climat municipale ambitionne de réduire les places de parc dans l'espace public, un tel afflux de véhicules rendrait ces objectifs inatteignables. Le Conseil fédéral admet par ailleurs que la mise en œuvre de ces projets autoroutiers d'ici 2040 augmenterait les émissions de CO<sub>2</sub>, contredisant ainsi ses propres objectifs de réduction de 100% des émissions liés au secteur des transports d'ici 2040.

Le Conseil administratif appelle ainsi à refuser cet objet et invite la Confédération à investir dans des projets de mobilité durable, en renonçant aux mesures d'économie de plusieurs centaines de millions prévues dans ce domaine. Cet appel s'inscrit en

cohérence avec le combat engagé par la Ville de Genève depuis plusieurs années contre le projet de l'autoroute du Chablais (A412) reliant Thonon à Machilly, aux côtés du monde paysan et des milieux associatifs. A noter qu'un projet similaire vient d'être abandonné aux portes de Paris et que partout à travers le monde, les projets autoroutiers font l'objet d'âpres luttes et de refus de la part des populations.

**Contact :**

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif chargé du Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), par l'intermédiaire de M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif, 022 418 29 11 / 076 338 43 69 – [yannick.richter@geneve.ch](mailto:yannick.richter@geneve.ch)

## **Proposition de deux crédits pour la construction et l'installation de pavillons scolaires**

**Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 25'268'500 francs et net de 21'768'500 francs, recettes déduites, destinés à la construction et à l'installation de pavillons scolaires modulaires et déplaçables au sein des écoles des Crêts-de-Champel et de Pré-Picot, ainsi que sur la parcelle située à la rue François-Grast (en lien avec l'école De-Roches), et à l'acquisition de mobilier.**

### **Une évolution continue des effectifs scolaires et parascolaires**

Depuis plus de dix ans, la Ville de Genève est confrontée à une augmentation importante des effectifs scolaires et parascolaires. Afin de faire face à l'augmentation des besoins en locaux, de nombreuses mesures organisationnelles ont déjà été mises en place (mutualisation et partage des élèves).

Les écoles de la Ville n'ayant, à quelques exceptions près, plus la capacité d'accueillir des élèves supplémentaires, ces solutions ne suffisent plus. Fort de ce constat, le Conseil administratif a pris acte de l'urgence de la situation dès son entrée en fonction, et validé un plan d'action.

### **Les pavillons modulaires : une solution qualitative**

Au vu des délais de procédures et de construction, la stratégie de réponse aux besoins devait être repensée avec des solutions à moyen terme, permettant de faire face à l'augmentation soutenue des effectifs scolaires qui se poursuivra encore ces prochaines années.

Le travail mené conjointement par les Départements de la cohésion sociale et de la solidarité et de l'aménagement, des constructions et de la mobilité a permis de préciser les besoins de locaux à moyen terme ainsi que leur localisation, afin de mettre en place

des solutions rapides et qualitatives permettant de répondre aux obligations légales de la commune en matière de mise à disposition de locaux scolaires et parascolaires.

### **Treize nouvelles salles de classes, huit nouveaux locaux parascolaires et un réfectoire**

Cette demande de crédit s'inscrit dans la poursuite de cette stratégie de réponse aux besoins scolaires et parascolaires, et permettra, après les écoles de Trembley, des Allières, de Vieusseux et des Franchises, la mise en œuvre de cette série de pavillons modulaires au sein des écoles des Crêts-de-Champel et de Pré-Picot, ainsi que sur la parcelle située à la rue François-Grast.

L'installation de pavillons scolaires provisoires offrira, au sein de l'école des Crêts-de-Champel trois nouvelles classes et trois locaux parascolaires, à l'école de Pré-Picot quatre classes et deux locaux parascolaires, et permettra sur la parcelle François-Grast la création de six classes, d'un local pour la classe de soutien pédagogique, d'une salle des maîtres, d'une infirmerie, d'une salle de rythmique, de trois salles parascolaires, et d'un réfectoire avec cuisine de remise en température.

En parallèle à la mise en place des pavillons scolaires modulaires, il faut rappeler la construction du nouveau groupe scolaire des Vernets qui est en cours, celle du groupe scolaire de Mervelet à venir, et la rénovation, la transformation et l'extension de l'école Liotard dont le chantier a démarré durant l'été 2024.

#### **Contacts :**

##### **Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)**

Mme Frédérique Perler, Conseillère administrative, par l'intermédiaire de Mme Catherine Armand, collaboratrice personnelle : 022 418 20 32/ 079 203 23 75 – [catherine.armand@geneve.ch](mailto:catherine.armand@geneve.ch)

##### **Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS)**

Mme Christina Kitsos, Maire de Genève, par l'intermédiaire de Mme Christiane Pasteur, adjointe de direction en charge de la communication : 076 358 73 86 - [christiane.pasteur@geneve.ch](mailto:christiane.pasteur@geneve.ch)

## **Aide d'urgence en faveur des personnes touchées par les inondations au Bangladesh**

Les inondations qui ont frappé en août dernier le Bangladesh, l'un des Etats subissant le plus fortement le changement climatique, ont semé destruction et désolation dans l'est et le sud du pays. Les crues dévastatrices ont inondé maisons et champs, détruisant les maigres moyens de subsistance des communautés les plus vulnérables et causant de lourdes pertes dans les secteurs agricole, de la pêche et de l'élevage, et provoquant la fermeture temporaire des écoles. Au total, plus de 5.8 millions de

personnes ont été affectées, dont 502'000 ont été déplacées et sont hébergées dans des abris temporaires surpeuplés.

Ce jour, le Conseil administratif a décidé de répondre favorablement à l'appel d'urgence de l'Entraide protestante suisse (EPER) pour un projet de rétablissement des infrastructures d'eau, de reconstruction des habitations et de renforcement des capacités afin de relancer les activités génératrices de revenu dans les districts de Khagrachari et Cox's Bazar. La somme de CHF 30'000, prélevée sur le « Fond municipal d'aide humanitaire pour les collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés » de la Ville de Genève, contribuera à venir en aide à plus de 11'000 personnes parmi les plus pauvres et vulnérables et les réfugié-e-s Rohingyas, victimes directes des inondations.

**Contact : Service des relations extérieures et de la communication (SREC)**

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,  
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – [yannick.richter@geneve.ch](mailto:yannick.richter@geneve.ch)